

## PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation :** 12 novembre 2024

**Étaient présents :** Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès, ZAVARD Elisabeth. Messieurs TARILLON Lucien, PIVEC Denis, APPEL Patrick, HUBER Denis.

**Absents :** M. FLAUSSE Emmanuel (procuration à M. APPEL Patrick), M. KLOSE Raymond (procuration à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne)

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2024-11-47 : Pose et dépose de l'éclairage de Noël. Choix de l'entreprise.

2024-11-48 : Salage et déneigement de la voirie communale.

2024-11-49 : Opération « 10 heures pour la solidarité.

2024-11-50 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.

2024-11-51 : Confection du bulletin municipal.

2024-11-52 : Recensement de la population 2025. Recrutement et rémunération des agents recenseurs.

2024-11-53 : Renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale.

2024-11-54 : Approbation du tableau de l'attribution de compensation 2025.

2024-11-55 : Approbation du tableau de la dotation de solidarité 2025.

2024-11-56 : Demande subvention au titre de la DETR 2025. Réfection avec isolation de la toiture de l'école primaire Paul Verlaine. Priorité n° 1.

2024-11-57 : Installation d'un système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune.

2024-11-58 : Travaux d'urgence rue principale suite à un effondrement de la roche.

2024-11-59 : Décision modificative n° 3.

2024-11-60 : Contrat entretien des installations thermiques. Nouvelle cotation gaz.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-47 : Pose et dépose de l'éclairage de Noël. Choix de l'entreprise.**

Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire.  
Il soumet aux conseillers municipaux les offres reçues pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

	Prix H.T. par sujet	Prix H.T. grand motif mairie
SPIE de Cocheren	64 €	210 €
TERRALEC Behren-lès-Forbach	100	195 €

Soit un montant total pour 40 sujets et un grand motif au-dessus de la Mairie :

- |                                  |                 |                   |
|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| - SPIE de Cocheren               | H.T. 2 770.00 € | T.T.C. 3 324.00 € |
| - TERRALEC de Behren-lès-Forbach | H.T. 4 195.00 € | T.T.C. 5 034.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la mise en place des illuminations de Noël.
- RETIENT le devis établi par la Société SPIE de Cocheren pour un montant de 2 770.00 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le devis.

**2024-11-48 : Salage et déneigement de la voirie communale.**

Le Maire de la Commune,

- VU le relief accidenté de notre commune,
- VU que la commune ne dispose pas de moyens techniques suffisants pour le déneigement des rues,
- VU le devis présenté par l'entreprise LS TRAVAUX de Altviller qui se chiffre comme suit :

➤ Salage/déneigement jour 6 h -21 h	1 heure	104.00 € H.T.
➤ Salage/déneigement nuit, dimanche et jour férié	1 heure	150.00 € H.T.
➤ Fourniture sel	1 tonne	220.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise LS TRAVAUX de Altviller comme énoncé-ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le devis

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-49 : Opération « 10 heures pour la solidarité.**

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a organisé une action caritative intitulée "Opération 10 heures pour la solidarité" en date du 10 novembre 2024 de 8 h à 18 h au complexe nautique Aquagliss.

Cette action consiste à récolter des fonds au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux "Restos du Cœur".

- Prise en charge des entrées des participants
- 0.50 € par tranche de 100 mètres nagés
- 2 Euros par ½ heure et par personne pour l'aquabike
- 3 Euros par séance d'aquagym

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que la somme récoltée par l'équipe de BENING.LES.ST.AVOLD soit 324.75 Euros (trois cent vingt-quatre euros et soixante-quinze centimes), est intégralement reversée aux "Restos du Cœur".

**2024-11-50 : Contribution des entreprises au financement du bulletin municipal.**

Madame le Maire propose de reconduire la publication d'un bulletin municipal et de reconduire le financement d'une partie du bulletin municipal par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la publication d'un bulletin municipal au mois de janvier 2025.
- DECIDE de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2025.
- FIXE les tarifs annuels pour une parution comme suit :

⅛ page	60 € (soixante Euros)
¼ page	80 € (quatre-vingts Euros)
½ page	120 € (cent vingt Euros)
1 page	200 € (deux cents Euros)
Couverture	350 € (trois cent cinquante Euros)

- ACCEPTE toute autre participation financière d'entreprises souhaitant soutenir la confection du bulletin municipal
- CHARGE l'équipe de rédaction de prendre contact avec les entreprises de la commune et des alentours afin de leur proposer leur participation.

Un coupon-réponse avec le choix du format sera à renvoyer en Mairie. Le règlement se fera par chèque établi à l'ordre du Trésor Public et son encaissement se fera par l'intermédiaire de l'émission d'un titre de recette – régie recettes diverses.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-51 : Confection du bulletin municipal.**

Madame le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour la confection du bulletin municipal. Ce dernier sera composé de 36 ou 40 pages et sera imprimé en 600 exemplaires.

- AROBASE de SEINGBOUSE
  - 36 pages                    1 900 € H.T.
  - 40 pages                    2 115 € H.T.
  
- AGENT GRAPHIQUE de PUTTELANGE AUX LACS
  - 36 PAGES                    1 992.10 € T.T.C.
  - 40 pages                    2 121.90 € T.T.C.
  
- FLUGEL de MORHANGE
  - 36 pages                    4 163.50 € T.T.C.
  - 40 pages                    4 394.50 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir le devis de la Société AROBASE de SEINGBOUSE pour un montant de
  - 1 900 € T.T.C. - bulletin de 36 pages
  
  - 2 115 € T.T.C. - bulletin de 40 pages
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-52 : Recensement de la population 2025. Recrutement et rémunération des agents recenseurs.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 16.01.2025 au 15.02.2025.

Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avvertir la population. Ces opérations nécessitent de nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission.

Elle informe le Conseil Municipal que Mme BRUNETTO Sandrine, adjoint administratif, a été nommée coordonnateur communal. En accord avec l'Insee, 2 agents recenseurs vacataires devront être recrutés.

La campagne de recensement se décompose comme suit :

- 2 demi-journées de formation début janvier,
- Environ une journée et demi pour la tournée de reconnaissance,
- Un peu plus de 5 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et particulièrement à partir de 17h et un rendez-vous hebdomadaire minimum en mairie,
- effectuer un point hebdomadaire avec le coordonnateur communal en charge de la supervision de la collecte
- Clôture des opérations de recensement.

Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 06 janvier 2025 au 28 février 2025.

Il est proposé de fixer leur rémunération selon le dispositif suivant :

Agents recenseurs :

- Demi-journée de formation : 30 €/séance,
- Tournée de reconnaissance et la mise sous enveloppe : 100 €,
- Feuille de logement enquêtée : 1 € par feuille,
- Bulletin individuel : 1.60 € par bulletin,
- Feuille de logement non enquêtée (vacant, occasionnel ou secondaire) : 1 €,
- un forfait de frais de transport : 150 €

Coordonnateur communal

- Elle bénéficiera au choix : soit d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement soit d'heures complémentaires soit une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire.

Le salaire sera versé en une seule fois à l'issue de la campagne, soit à la fin du mois de mars 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DONNE délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2025,
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement de 2 agents recenseurs vacataires,
- APPROUVE le dispositif de rémunération des vacations « agent recenseur » tel que présenté ci-dessus,
- APPROUVE le dispositif de rémunération du coordonnateur communal
- INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2025.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-53 : Renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale.**

Mise en place depuis 1999, l'Agence postale communale est un service apprécié sur la commune. Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- Un minimum d'ouverture hebdomadaire de l'agence de 12 heures,
- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible,
- l'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens,
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- Une rémunération valorisant l'activité

Madame la Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence communale arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que ladite convention échoit et qu'il convient de poursuivre le fonctionnement du service public local offert aux habitants de la commune, notamment au regard de la fréquentation constatée, VU le projet de convention relative à la poursuite de l'organisation du point de contact « La Poste Agence Communale » pour une durée comprise entre 1 et 9 ans renouvelable non tacitement,

après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point contact, la poste agence communale annexée à la présente délibération pour une durée de 9 ans sans la commercialisation des produits et services complémentaires qui font l'objet d'une rémunération complémentaire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

**2024-11-54 : Approbation du tableau de l'attribution de compensation 2025.**

Madame le Maire donne lecture du tableau de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- Approuve le tableau de répartition de l'attribution de compensation de l'année 2025 tel qu'il est présenté et ci-annexé pour un montant de **60 238.29 €**

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-55 : Approbation du tableau de la dotation de solidarité 2025.**

Madame le Maire donne lecture du tableau de la dotation de solidarité qui nous est versée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Approuve le tableau de répartition du versement de la dotation de solidarité pour l'année 2025 tel qu'il est présenté et ci-annexé pour un montant annuel de **36 178.37 €**

**2024-11-56 : Demande subvention au titre de la DETR 2025. Réfection avec**

Madame le Maire expose le projet de réfection avec isolation de la toiture de l'école primaire Paul Verlaine, dont le coût prévisionnel estimé, sur la base d'un devis qui se monte à :

77 977.24 € H.T. soit 93 572.69 € T.T.C.

Ces travaux permettront de diminuer les dépenses énergétiques de la commune et d'améliorer le confort des enseignants et des élèves.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	taux
Etat	DETR 2025	38 988.62 €	50 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		38 988.62 €	50 %
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>77 977.24 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la réalisation de la réfection avec isolation de la toiture de l'école primaire,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 en priorité n° 1,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-57 : Installation d'un système de vidéoprotection sur différents secteurs de la commune.**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 3 octobre 2023 approuvant la mise en place d'un système de vidéo protection qui permettrait de concourir à la prévention de la délinquance, à la sécurité publique et à protéger un certain nombre de bâtiments et installations publiques.

Ces caméras permettront d'enregistrer et de stocker des images et répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

Le dispositif de visionnage en direct des images sera installé en mairie dans un local dédié.

Elle explique que l'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement est estimée à 28 925.90 € H.T. L'état sera sollicité par le biais de la DETR 2025 et la Région Grand Est dans le cadre du plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques

Le plan de financement prévisionnel de cette opération sera le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	taux
Etat	DETR 2025	11 570.36 €	40 %
Région		11 570.36 €	40 %
Auto-financement			
Fonds propres		5 785.18 €	20 %
TOTAL H.T.		28 925.90 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE la réalisation de la mise en place d'un système de vidéo protection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du Domaine Public communal,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 en priorité n° 2
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention à la Région Grand Est,
- AUTORISE Madame le Maire à constituer le dossier de demande d'autorisation Préfectorale
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20.11.2024**

**2024-11-58 : Travaux d'urgence rue principale suite à un effondrement de la roche.**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, explique aux Conseillers Municipaux que des travaux ont dû être démarrés en urgence sur le terrain section 8 n° 539 (en montant à l'école maternelle) en raison de l'effondrement de la roche.

Il donne lecture du devis demandé à CONSTRUCTION ESTEVES en vue de la construction d'un mur de soutènement qui s'élève à 14 370 € H.T. soit 17 244 € T.T.C.

Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- accepte le devis de la société CONSTRUCTION ESTEVES pour un montant de 14 370.00 € H.T.

**2024-11-59 : Décision modificative n° 3.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :

➤ pg 2406	c/231 Aérotherme salle des fêtes	- 20 000 €
➤ pg 2416	c/212 mur de soutènement	+19 730 €
➤ pg 2206	c/2151 Aménagt sécurisation rue principale	+270.00

**2024-11-60 : Contrat entretien des installations thermiques. Nouvelle cotation gaz.**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 15.11.2021 concernant le contrat entretien des installations thermiques P1, P2 et P3 pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une cotation de gaz en prix fixe pour 3 ans.

Elle donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, qui donne lecture de la décomposition des prix globale et forfaitaire avec la nouvelle cotation gaz en prix fixe pour 3 ans proposée par Engie Energie Services -Engie Solutions.

Il précise qu'il n'y a aucun changement pour le P2 et le P3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la proposition d'ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS – Agence Lorraine de NANCY comme la DPGF ci-annexée
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45